

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE N°80/2026

Objet : Arrêté portant nomination des membres qualifiés au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

LE MAIRE DE CLERIEUX

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU les articles L123-6 et R123-7 du Code de l'Action Sociale et des familles,
Vu la délibération N°18/2026 du Conseil municipal en date du 15 Avril 2026 fixant à 16 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS,
Vu la délibération N°19/2026 du Conseil municipal en date du 15 Avril 2026 portant élection des 8 membres élus du Conseil municipal,
Vu les propositions faites par les associations à caractère de prévention, d'animation et de développement social,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

Colette Chiodi, Marie France Traineau, Dany Langa, Martine Girot, Laura Berbel, Aurore Fayant, Marie-Noelle Bernard, Pauline Gilles.

Article 2 : Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes intéressées.

Article 4 : La Secrétaire générale de Clérieux est chargée de l'application du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et dont une copie sera adressée à Madame le Préfet de l'arrondissement de Valence et au Comptable de la collectivité.

Fait à CLERIEUX, le 22 Avril 2026.

Le Maire,

Jean-Marie WOZNIAK

